

Q.—Quand cette convention du 30 juillet a été passée entre Sir George et vous, changeant les conditions de mon télégramme, les bases de cet arrangement ont-elles été fixées, avant toute discussion sur les questions d'argent ?

R.—Oui, aussitôt que les conditions en ont été décidées la discussion sur la question d'argent a été menée sur le tapis.

Q.—Alors cette lettre, mon télégramme du 26 juillet, à Sir George et sa lettre ont été envoyées avant que la conversation sur la question d'argent eût lieu. En recevant mon télégramme ou après vous être convaincu que je m'opposais à l'arrangement du 30 juillet, ne m'avez vous pas répliqué le jour suivant que je devais regarder votre lettre comme un papier de rebut.

R.—Je ne suis pas certains du jour : mais je crois que c'est le jour suivant ou deux jours après.

Q.—N'avez-vous pas aussi autorisé Sir George de me télégraphier que votre lettre devait être considérée comme un papier de rebut et mon télégramme du 26 juillet comme le seul arrangement convenu ?

R.—Oui.

Q.—Par conséquent, toutes les sommes d'argent que vous avez pu avancer pour aider les élections de Sir George ont été données après que vous eussiez appris que je rejetais cette lettre du 30 juillet.

R.—Je ne puis dire quand les paiements "actuels" ont été effectués.

Q.—L'arrangement a été passé dans l'après-midi du 30 juillet, et le 31 vous m'avez pondu que votre lettre était un papier de rebut.

R.—Je ne sais quand les paiements ont été faits, mais dans tous les cas, je les considère comme ayant été effectués sans avoir aucun rapport à cette question.

Q.—Vous dites que vous croyez travailler pour vos intérêts en supportant le gouvernement et sa politique dans les différents sujets que vous avez mentionnés ?

R.—Oui.

Q.—Et qu'il y avait danger que cette politique fût discontinuée ou renversée par un changement de gouvernement ?

R.—Je l'appréhendais. Je ne savais s'il en serait ainsi, mais je l'appréhendais.

Q.—Maintenant, dans cette communication, dans ce papier concernant le remboursement, il (Sir George) dit : " Vous ou votre compagnie " à quelle compagnie fait-on allusion ?

R.—Je ne suis pas capable de dire à quelle compagnie il faisait allusion. Je puis seulement juger par analogie. Sir George avait dit auparavant que les Américains devaient n'avoir rien à faire avec cette question ; par conséquent, il ne pouvait pas parler d'eux. La compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique n'était formée que provisoirement ; il voulait entendre une autre société, et cette société, c'était la société à laquelle j'appartiens, et cette société n'avait payé aucun argent.

Q.—Sir George Cartier ne connaissait-il pas l'arrangement passé entre vous et les Américains, et ne voulait-il pas faire allusion à eux ?

R.—Non, il ne savait rien de cette affaire.

Q.—Ne lui avez-vous pas montré la copie de cette convention, ou ne lui avez-vous jamais faits des communication à ce sujet ?

R.—Non, je n'ai pas fait une telle communication à aucun des membres du gouvernement.

Q.—Vous n'avez pas, je crois, donné connaissance de ces faits aux messieurs ayant des rapports avec la Compagnie du chemin de fer du Pacifique du Canada ?

R.—A l'exception de ce que j'ai dit en termes généraux à M. McPherson et aux autres messieurs de Toronto, rien n'a été connu.

Q.—Sir George ne connaissait pas cet arrangement. Vous ne lui en avez jamais parlé ?

R.—Non, il ne le connaissait pas ; au moins il ne l'a pas appris de moi.

Q.—Je n'ai pas besoin de vous demander ce que vous pensez de l'emprunt de \$4,000 que vous m'avez fait ?

R.—J'ai déclaré clairement ce que j'en pensais.

Q.—Cet avancé ne renferme pas un seul mot de vérité ?